



## Allongement de la maturité de la dette financière et prochaine Assemblée Générale

20 janvier 2025

**CYBERGUN annonce les modalités de remboursement en numéraire et en nouvelles obligations simples de l'intégralité des dettes envers la fiducie, permettant ainsi d'allonger la maturité de la dette du Groupe.**

Comme annoncé le 16 décembre dernier<sup>1</sup>, la période d'*equitization* a pris fin et chaque constituant bénéficiaire a pu choisir de demander le remboursement de la quote-part de créances qui lui est due :

- en numéraire (en totalité ou partiellement), et/ou
- en nouvelles obligations simples émises par CYBERGUN (en totalité ou partiellement), étant précisé que chaque nouvelle obligation aura une maturité d'un an, une valeur nominale de 0,01 EUR et portera un intérêt fixe de 0,0015 EUR.

Selon les choix définitifs, les 5,8 MEUR de dettes financières de CYBERGUN envers la fiducie doivent être remboursées à hauteur de 1 MEUR en numéraire et 4,8 MEUR par émission d'obligations simples.

Par ailleurs, la Société annonce que sa prochaine Assemblée Générale se tiendra, sur deuxième convocation, le 27 janvier prochain. Les documents préparatoires sont mis à la disposition du public et peuvent être consultés sur le site Internet de la Société.

Recevez gratuitement toute l'information financière de Cybergun par e-mail en vous inscrivant sur : [www.cybergun.com](http://www.cybergun.com)

### A propos de CYBERGUN :

Fondé en 1986, CYBERGUN est un expert mondial du tir. Historiquement positionné sur le segment Civil et récréatif (Airsoft, Airgun, etc.), le Groupe a développé, depuis 2014, une division Militaire dédiée à l'entraînement des forces armées et de police. Au cours de l'exercice 2023, CYBERGUN a réalisé un chiffre d'affaires de 43 MEUR.

Qualifié « Entreprise Innovante » par Bpifrance, CYBERGUN est coté sur Euronext Growth à Paris (FR0013204351 – ALCYB) et ses titres sont éligibles aux FCPI, au PEA et au PEA-PME.

---

<sup>1</sup> Fin du processus d'*equitization* et signature d'un avenant à la convention de fiducie

**Contacts :**

ACTUS finance & communication

Relations Investisseurs : Jérôme FABREGUETTES LEIB au +33 1 53 67 36 78

Relations Presse : Anne-Charlotte DUDICOURT au +33 1 53 67 36 32

ATOOUT CAPITAL

Listing Sponsor : Rodolphe OSSOLA au +33 1 56 69 61 86

**Avertissement :**

La société CYBERGUN a mis en place (i) un financement sous forme d'ORA-BSA, étant précisé qu'une partie des ORA émises ont été ensuite transférées à une fiducie, laquelle est à présent chargée de leur equitization, et (ii) un financement sous forme d'ORNAN avec la société YA II PN qui, après avoir reçu les actions issues du remboursement de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la société.

Les actions, résultant du remboursement ou de l'exercice des titres susvisés, sont, en général, cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Au cas particulier de la fiducie, les actions sont cédées sur le marché selon les modalités fixées dans la convention de fiducie.

Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la société, ainsi qu'une forte dilution en raison du grand nombre de titres émis au profit de la fiducie et/ou de la société YA II PN.

Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir (ou de rester investis) dans les titres de la société admise à la négociation qui réalise de telles opérations de financement dilutives particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place.